



Règlement du concours Forêt

1. Article 1 – OBJET DU CONCOURS

Le Service commun de documentation, situé au 39C rue Camille Guérin, 87031 Limoges Cedex, organise du **03 février 2024 au 31 mars 2024 minuit** un concours de réalisation d'œuvres textuelles et/ou visuelles sur le thème de la Forêt, en collaboration avec la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et les éditions Mars-A.

Ce jeu concours est entièrement gratuit et sans obligation d'achat. Aucune demande de remboursement de frais quelconque ne pourra être demandée à l'organisateur.

Le présent règlement a pour objet de définir les objectifs du concours, les modalités de participation et d'attribution des dotations.

Le concours Forêt propose aux participants de soumettre une œuvre de leur composition, qu'elle soit textuelle et/ou visuelle, sur le thème de la Forêt.

2. Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription est gratuite et ouverte à toute personne majeure, sans condition d'inscription à l'Université.

Chaque participant peut s'il le souhaite proposer jusqu'à trois contributions, qui seront examinées séparément par le jury. Les contributions collectives sont acceptées sous condition de définir un représentant qui sera le bénéficiaire du lot le cas échéant.

3. Article 3 – MODALITES PRATIQUES

Les contributions doivent être des réalisations originales du ou des participant(s) et peuvent avoir les formes suivantes :

- Texte de 4 pages maximum (essai, nouvelle, poème, etc.).
- Illustration (peinture, photographie, dessin, création graphique, numérique...)
- Mixte de 4 pages maximum (planche de bande dessinée, collage, etc.)

Envoi en format numérique

Les contributions doivent être envoyées avant le 31 mars 2024 minuit **aux deux adresses suivantes** : heloise.didou-ayari@unilim.fr et christine.beasse@unilim.fr accompagnées des **informations suivantes** :

- Nom et prénom du participant
- Numéro de téléphone et adresse mail du participant

Les textes devront être envoyés en format .doc et en .pdf, les images devront être envoyées en jpeg (>300 dpi).

Dépôt en format papier

Les contributions doivent être déposées avant le 29 mars 2024 avant la fermeture du service, **à la BU Lettres et Sciences Humaines**, située au 39C rue Camille Guérin 87031 Limoges, dans l'urne mise à disposition à l'accueil, accompagnées des **informations suivantes** :

- Nom et prénom du participant
- Numéro de téléphone et adresse mail du participant

Il est conseillé de les déposer sous pli.

Le non-respect de ces consignes invalidera l'inscription au concours.

Chaque participant qui soumet sa contribution dans le cadre du présent concours garantit qu'il en est l'auteur exclusif (ou les auteurs exclusifs en cas d'œuvre collaborative) et qu'il ne viole directement ou indirectement aucun droit de tiers.

Tout participant au concours accepte que son œuvre soit :

- L'objet d'une diffusion en public dans les locaux de la BU Lettres et Sciences Humaines ou à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, situées rue Camille Guérin, 87031 Limoges Cedex
- L'objet d'une publication dans la Revue A littérature-action, éditée par Mars-A éditions, sous réserve que le format le permette.

Sans demande contraire du participant, son nom sera clairement indiqué comme auteur de son œuvre.

4. Article 4 – JURY DU CONCOURS

Le jury qui sélectionnera les œuvres gagnantes sera constitué de plusieurs membres non participant. La sélection des œuvres gagnantes sera effectuée **la semaine du 1^{er} avril 2024**.

5. Article 5 – RESULTATS DU CONCOURS ET LOTS

Les résultats du concours seront annoncés le vendredi 5 avril 2024 par mail et par téléphone aux participants lauréats. Ils seront également visibles par tout public sur le compte Facebook du Service commun de documentation (<https://www.facebook.com/BULimoges>).

Dans la mesure du possible, l'ensemble des contributions seront présentées lors du **festival d'Arts en Fac du 8 au 12 avril à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines ou à la BU des Lettres et Sciences Humaines, situées au 39 rue Camille Guérin, 87031 Limoges Cedex**. Les contributions gagnantes seront indiquées comme telles par affichage lors de ce festival.

Les lots seront à récupérer auprès de Mme Didou Ayari (heloise.didou-ayari@unilim.fr) jusqu'au 30 juin 2024. Seul le numéro spécial de la Revue A sera donné ultérieurement, lorsque le numéro sera paru.

Lots à gagner :

1^{er} lot : **Publication de l'oeuvre dans la Revue A**, éditée par Mars-A éditions, à l'occasion d'un numéro spécial dédié au Père Castor. Un exemplaire de ce numéro sera donné au lauréat. (valeur : 20€)

Et le jeu **Wingspan** (valeur : 70€), d'Elizabeth Hargrave, chez Matagot.

2^{ème} lot : **Publication de l'oeuvre dans la Revue A**, éditée par Mars-A éditions, à l'occasion d'un numéro spécial dédié au Père Castor. Un exemplaire de ce numéro sera donné au lauréat. (valeur : 20€)

Et le jeu **Forêt Mixte** (valeur : 30€), de Kosch, chez Lookout Games

3^{ème} lot : **Publication de l'oeuvre dans la Revue A**, éditée par Mars-A éditions, à l'occasion d'un numéro spécial dédié au Père Castor. Un exemplaire de ce numéro sera donné au lauréat. (valeur : 20€)

Et le jeu **Bois des Coua2sous** (valeur : 13€), de Blaise Muller, chez Opla.

6. Article 6 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès du Service commun de documentation de l'Université de Limoges.

La participation au Concours Forêt, organisé par le Service commun de documentation de l'Université de Limoges, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.